



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers élus : 11
Nombre de Conseillers en fonction : 11
Conseillers présents : 11

Séance du 06 juillet 2020

Sous la présidence de Monsieur Didier CABAILLOT - Maire

Membres présents :

BOUR Denis - KOCH Daniel - GIO Stéphane - GIRARD Didier - BECKER Marie-Jeanne -
MARCHAL Patricia - HACKEL David - RUFFENACH Aurore - STROHM Mélissa -
GIES Muriel.

Membre absent : /

Secrétaire de séance : GIO Stéphane

N° 2020D0607-01

Objet : MODIFICATION délibération n° 2020D0806-02

«COMMISSION COMMUNALE DES MARCHES PUBLICS» et «COMMISSION DES TRAVAUX»

Monsieur le Maire fait part aux Conseillers du courrier de Monsieur le Sous-Préfet de Sarrebourg-Château-Salins adressé le 24 juin 2020 relatif à la composition de la commission d'appels d'offres (CAO).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, :

- **de modifier la délibération du 08 juin 2020 en supprimant la commission communale des marchés publics.**
- **de constituer la commission des travaux avec les membres suivants :**
 - Monsieur Didier CABAILLOT
 - Monsieur Denis BOUR
 - Monsieur Daniel KOCH
 - Monsieur Stéphane GIO
 - Madame Muriel GIES
 - Monsieur David HACKEL
 - Monsieur Didier GIRARD



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2020D0607-02

Objet : Désignation des délégués au Syndicat des Eaux de PHALSBOURG

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, désigne les délégués suivants au Syndicat des Eaux de Phalsbourg :

Délégués titulaires : **CABAILLOT Didier - BOUR Denis**

Délégués suppléants : **HACKEL David - STROHM Mélissa**

Tous les membres présents ont signé au registre.

Fait et délibéré à Haselbourg, les jour, mois et an susdits.

Monsieur le Maire certifie que le compte-rendu de la séance a été affiché à la porte de la Mairie.

POUR EXTRAIT CONFORME
EMIS ET RENDU EXECUTOIRE
PAR TRANSMISSION A LA SOUS-PREFECTURE
Le 07 juillet 2020
A Haselbourg, le 06 juillet 2020

Le Maire,
Didier CABAILLOT